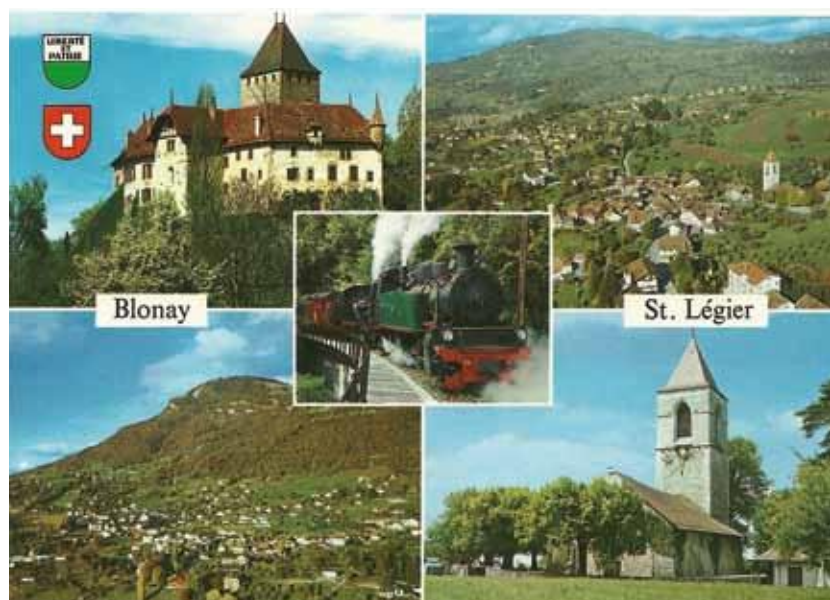




**L**e château de Blonay, construit vers 1184, est l'un des rares châteaux d'Europe qui n'a connu d'autres propriétaires que la famille qui l'avait édifié, à part un petit épisode de cinquante-quatre ans de 1752 à 1806, au cours duquel le château devint propriété de la famille de Graffenried.

Si la famille de Blonay a administré de tout temps ses ouailles vivant sur le territoire actuel de la commune, elle s'est aussi occupée régulièrement des habitants de St-Légier. En 1300, le territoire de St-Légier est cédé à la Maison de Savoie, mais cette baronnie est dirigée par Jean de Blonay, comme ses ancêtres l'avaient fait depuis 1079. En 1367, la baronnie est échangée contre la maison forte de Denens. L'administration du fief de St-Légier est alors confiée au châtelain de La Tour. En 1565, ce territoire redevient propriété des barons de Blonay.



Les nouvelles limites entre les deux communes sont établies depuis 1766. Le seul changement notable est le fait de St-Légier, qui, en 1930, cède le territoire de Gilamont à la commune de Vevey. Ce site abritait alors l'un des plus importants moulins de Suisse qui fonctionnait en utilisant la force hydraulique de la Veveysse.

Blonay et St-Légier sont les héritières lointaines des sires de Blonay et deux bâtiments sont encore les témoins de la très longue histoire commune... des deux communes.

Tous les habitants des deux villages ont eu au long des siècles un souci commun : obtenir des droits sur les pâturages où faire paître leur bétail, et sur les forêts pourvoyeuses de bois de feu et de bois de construction. Donc, le plus souvent, ils traitaient avec les sires de Blonay.

Un autre bâtiment lie les Tire-Troncs aux Tyalos depuis le XII<sup>e</sup> siècle, c'est le temple de La Chiésaz. Cette église paroissiale a toujours porté dans les actes officiels le titre d'Eglise de Blonay ou encore plus tard d'Eglise paroissiale de Blonay située à La Chiésaz. Autrefois, une église était toujours associée à un territoire et, de ce fait, à des ressources permettant un entretien régulier du bâtiment. C'est pour cette raison que les autorités politiques s'intéressaient à administrer ces biens.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les communes qui s'étaient constituées avec des droits plus importants héritèrent des divers terrains paroissiaux, mais également des rapports de préséance établis dans l'ancienne seigneurie. St-Légier paye alors le tiers et Blonay les deux tiers de tous les frais occasionnés pour l'église et la cure. Ce partage est fonction de la quantité de terres reçues par chacune des deux communes. Cette répartition restera en vigueur jusqu'en 1949.

Cette année-là, les deux municipalités décident de contribuer à parts égales à l'installation d'une nouvelle horloge qui sonne les heures et aussi les quarts. En 1950, elles acceptent de prendre chacune à leur charge la moitié des coûts engendrés par la restauration du temple. Cette situation perdure encore aujourd'hui.

Ainsi, des liens unissent Blonay et St-Légier depuis plus de 800 ans. Lors des 800 prochaines années, peut-être d'autres bâtiments favoriseront-ils le rapprochement ou sèmeront-ils la discorde entre les deux communes ? L'histoire nous le dira...

**Gianni Ghiringhelli, archiviste**